



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	28	14	7

**OBJET : 13-1 - FLORALIES D'ANTIBES -
4EME EDITION - DU 3 AU 19 MAI 2019 - -
INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

962119

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le - 4 AVR. 2019
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le
- 4 AVR. 2019
Par délégation du Maire,



la Direction des Affaires Générales
du Juridique et du Contentieux

L. MALHERBE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 29 mars 2019

Le vendredi 29 mars 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/03/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, Mme Marguerite BLAZY, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI
M. Patrick DULBECCO à Mme Nathalie DEPETRIS
Mme Angèle MURATORI à Mme Marina LONVIS
M. Marc FOSSOUD à M. Yves DAHAN
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Serge AMAR
Mme Françoise THOMEL à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. Alain CHAUSSARD à M. Hassan EL JAZOULI
M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric PAUGET
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à Mme Vanessa LELLOUCHE
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Cléa PUGNAIRE, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Afin de mettre en valeur une tradition et un savoir-faire horticole qui en ont fait la capitale de la rose au milieu du XXème siècle, la Ville d'Antibes organise la quatrième édition des Florales du 3 au 19 mai 2019.

Entre 2016 et 2018, les premières éditions des Florales ont connu un vif succès populaire. Ainsi, le « Salon des Plantes, Fleurs et Jardins » qui s'est tenu sur l'esplanade du Pré aux Pêcheurs, a attiré plus de 40.000 visiteurs sur trois jours, soit 10 000 personnes de plus qu'en 2017.

Cette année encore, la quatrième édition des Florales regroupe un ensemble de manifestations sur le thème des fleurs, des plantes et des jardins. Juan-Les-Pins sera particulièrement mise en valeur, pas moins de 4 manifestations majeures étant organisées sur la station (Festival des Jardins, Concours de bouquets Fleuris, Fleurissement de la Baigneuse et remise du prix du concours des balcons Fleuris).

Ce projet s'inscrit, par ailleurs, dans une démarche plus globale, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis et vise à promouvoir les productions horticoles et les savoir-faire locaux, d'une part, et à faire découvrir le patrimoine végétal des Communes par un ensemble de manifestations, d'autre part.

Ainsi, au programme de cette quatrième Edition des Florales 2019 et fort de son succès, le « Salon des Plantes, Fleurs et Jardins » est reconduit le vendredi 17 mai de 14H à 19H, le samedi 18 mai de 10H à 21H et dimanche 19 mai de 10H à 19H sur l'esplanade du Pré aux Pêcheurs.

Il regroupera sur plus de 3 500 m² d'exposition, plus de 50 stands constitués de :

- pépiniéristes, producteurs locaux, fleuristes et entreprises exposant à la vente des végétaux, du matériel et mobilier de jardin,
- associations favorisant l'agriculture paysanne et biologique,
- associations de passionnés de jardins,
- institutionnels comme le Pôle de Formation Vert d'Azur, la CASA, l'INRA et la Ville d'Antibes,

Parmi les nouveautés de cette édition 2019, la création d'une arche fleurie sous la Porte Thuret et la 1^{ère} nocturne du Salon des Plantes, Fleurs et Jardins le samedi 18 mai peuvent être soulignées.

La Commune s'investit également toujours davantage aux côtés du Département des Alpes - Maritimes et réalisera, dans le cadre de la seconde édition du Festival des Jardins, un jardin éphémère en régie de plus de 200 m² du 30 mars au 11 mai.

En termes d'animations, la Commune a prévu plusieurs événements dans le cadre du Festival des Jardins qui se poursuivront à l'occasion des Florales :

- le 13 avril, spectacle Tombés du Ciel par la compagnie de théâtre B.A.L. ;
- le 20 avril, spectacle la Fontaine Pagnol de la compagnie Biagini ;
- le 27 avril, animation ludique, tracteur à pédales pour les enfants ;
- le 4 mai animation « Village de cabanes » pour les enfants ;
- les 27 avril et 4 mai de 10h30 à 11h30, une séance de Zumba est également proposée aux familles.

Des animations festives autour de la fleur seront également organisées tout au long de cette quatrième édition avec notamment la traditionnelle Bataille de Fleurs prévue le samedi 18 mai à proximité du Pré aux Pêcheurs.

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Les séniors seront associés et à l'honneur par le biais de leur CCAS, dans le cadre d'un concours de bouquets et de compositions florales le vendredi 3 mai sur La Pinède Gould où les participants pourront profiter des jardins éphémères réalisés dans le cadre de la seconde édition du Festival des Jardins.

La 9ème édition de la manifestation « Senteurs au jardin » sera organisée le samedi 4 mai dans le parc et la roseraie de la villa Eilenroc qui seront accessibles gratuitement au public avec des animations regroupant des conférences d'experts, stands et visites commentées de la roseraie.

Les remises des récompenses du Concours « Balcons et Jardins Fleuris » et concours du plus beau jardin public auront lieu sur La Pinède Gould le 11 mai afin de profiter une nouvelle fois des jardins éphémères installés sur le site.

La Villa Thuret proposera une journée porte ouverte avec visites guidées à destination du public le mercredi 15 mai. Ce jour, la ville d'Antibes aura également l'honneur d'accueillir M. Michel Péna, célèbre paysagiste dans le cadre de la troisième édition des Rencontres Paysagères. A cette occasion, la première charte du jardin méditerranéen sera présentée aux différents professionnels, paysagistes et élus présents.

Le samedi 18 mai, Juan-les-Pins sera une nouvelle fois mis en avant avec, pour la seconde année consécutive, le fleurissement de la fontaine de la Baigneuse réalisé en collaboration avec le Lycée Horticole d'Antibes.

Enfin, un concours photographique sera organisé sur le thème du végétal en partenariat avec l'Association « Antibes Club Photo ». La remise des Prix est prévue le dimanche 19 mai à la villa Eilenroc qui sera ouverte au public pour l'occasion.

En complément, les Florales s'accompagneront d'un fleurissement spécifique de la Ville réalisé par le Service des Espaces Verts avec 45.000 fleurs plantées pour l'occasion par les jardiniers municipaux.

OUI CET EXPOSÉ

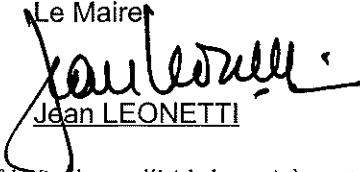
APRÈS EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** de cette information.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.13-1 - FLORALIES D'ANTIBES - 4EME EDITION - DU 3 AU 19 MAI 2019 - - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Date de transmission de l'acte : 04/04/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 04/04/2019

Numéro de l'acte : lmc1729334 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190329-lmc1729334-DE

Date de décision : 29/03/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement